



JUIN 2026

LA FSU TERRITORIALE

Une nouvelle section pour les villes associées de LILLE - HELLEMMES - LOMME

Cher(e)s collègues,

Nous avons le plaisir de vous informer de la création d'une section syndicale **FSU Territoriale 59-62** au sein des communes et des CCAS associés de Lille, Hellemmes et Lomme.

Vos représentants sont :

Jimmy MASSELOT, Secrétaire
Bertille OUTREBON, Secrétaire adjointe
Claude SOHIER, Secrétaire adjoint
Caroline VAN CORNEWAL,
Secrétaire adjointe

Laurent RAMBOURG, Trésorier
Amandine JAKUBOWSKI, Déléguée
Géraldine DUCROCQ, Déléguée
Antoine CHAUFFAUD, Délégué

Vos représentants se tiennent à votre disposition pour tout renseignement concernant vos droits, votre carrière, votre rémunération, vos congés, ainsi que toute question relative au statut de la fonction publique territoriale.

Notre équipe s'agrandit chaque jour : de nouveaux délégué(e)s viendront prochainement la renforcer.

Vous pouvez nous contacter au **06 21 14 86 74** ou par email à l'adresse suivante : **fsulillehellemmeslomme@gmail.com**

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux.

Salutations syndicales,
Le Secrétaire
Jimmy MASSELOT

Pour défendre ensemble nos droits, nos métiers et le service public local, adhérez à votre nouveau syndicat !

Historiquement issue des champs de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, de la Culture et de la Justice, la **FSU** (Fédération Syndicale Unitaire) est le premier syndicat dans l'Enseignement.

La **FSU** ouvre une section territoriale pour nos trois communes.

Parce que votre parole compte, construisons notre syndicat ensemble !

Rejoignez une équipe engagée, réactive et combative déjà présente dans les instances CAP, CST.

Une cotisation avantageuse

- Tarif stable depuis 2020 (voté chaque année par le conseil syndical départemental),
- Crédit d'impôt de 66 %,
- Attestation fiscale envoyée automatiquement au domicile.

Bénéficiez de services adaptés à vos besoins

Bénéficiez de :

- Défense individuelle et collective,
- Guide des carrières (papier),
- Magazine Syndicalement vôtre,
- Magazine Pour (papier ou numérique).

Bénéficiez d'une caisse solidarité grève

En cas de grève FSU (dès le 1er jour), participation financière pour les adhérents (selon les conditions : cotisations à jours et 6 mois d'affiliation à la FSU, sur présentation de justificatifs).

Barème : 6,32 € / heure, 22,13 € / demi-journée, 44,27 € / journée.

Bénéficiez d'une protection juridique auprès de la SMACL en cas de problème avec l'employeur

- Prise en charge totale des frais d'avocat selon les plafonds adoptés par la SMACL,
- Financement intégral des frais de justice : procédures en première et deuxième instance ou tribunal administratif, cour administrative d'appel, conseil d'état.

Rejoignez un syndicat qui agit pour vous !

Contact :

mail : fsulillehellemmeslomme@gmail.com

 : 06 21 14 86 74

